



Rapport 2011 de l'Observatoire de l'épargne réglementée

Conférence de presse - 11 juillet 2012

Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France et Président de l'Observatoire de l'épargne réglementée

Je vous remercie de votre présence à cette présentation du troisième rapport annuel de l'Observatoire de l'épargne réglementée.

Comme vous le savez, le législateur a confié en août 2008 à l'Observatoire de l'épargne réglementée la mission de suivre « la mise en œuvre de la généralisation de la distribution du livret A, notamment son impact sur l'épargne des ménages, sur le financement du logement social et sur le développement de l'accessibilité bancaire ».

Comme les années précédentes, ce document a été établi sur la base des échanges qui sont intervenus au sein de l'Observatoire. Je saisis cette opportunité pour saluer la richesse de ces réflexions et pour remercier chaleureusement les membres de l'Observatoire de l'épargne réglementée pour la grande qualité de leur contribution.

Ce rapport a été établi principalement par la direction générale des statistiques de la Banque de France, qui assure la collecte des données. Il a bénéficié des contributions notamment de la Caisse des dépôts et consignations, la direction générale du Trésor, du Comité consultatif du secteur financier, de la Fédération des banques françaises et de La Banque Postale. Je les en remercie. J'ai adressé ce document, ainsi que la loi le prévoit, aux présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale ainsi qu'au ministre de l'économie et des finances.

Dans tous ces domaines, le rapport dresse un état des lieux détaillé de la situation à la fin 2011. Je vous propose d'en évoquer les principaux aspects.

1. La collecte de l'épargne réglementée

Au cours de l'année 2011, le livret A a connu une très forte progression, avec un taux de croissance de 10,5 %. Cela représente près de 21 milliards d'euros (20,6 exactement), soit un peu plus du double du montant qui avait été collecté en 2010. C'est considérable. L'encours des LDD a également augmenté mais dans de moindres proportions (+ 2%). En revanche, l'encours des LEP a diminué (- 3,6 %). Il y a eu en effet des fermetures de comptes, souvent à la suite de vérifications par les banques de l'éligibilité des détenteurs à ce produit d'épargne.

L'essor du livret A s'est confirmé durant les premiers mois de 2012, puisqu'à fin mai, l'encours atteignait un nouveau plus haut historique, à 225,2 mds euros contre 214,7 à fin 2011. Les raisons en

sont bien connues mais il n'est pas inutile de les rappeler : une rémunération attractive, une liquidité totale, la garantie de l'État, l'absence de toute taxation.

Comme vous pouvez le voir sur ce graphique, la nouvelle collecte a été effectuée par tous les réseaux. Comme attendu, la part de marché des nouveaux réseaux distributeurs a continué d'augmenter pour atteindre un quart de l'encours à fin décembre.

Le livret A est plus que jamais le produit d'épargne privilégié des français, pour les raisons que je viens de mentionner. Je voudrais souligner à cet égard deux aspects particuliers.

Tout d'abord, le nombre de livrets détenus par les ménages était de 61,6 millions à la fin de 2011, ce qui est un peu inférieur à la population française. Cela signifie qu'il subsiste des multidétentions.

Pourtant, la lutte contre la multidétention a déjà produit des effets significatifs, puisqu'elle aurait permis de réduire environ de moitié le nombre des multidétenteurs selon les estimations de la direction générale des finances publiques du ministère de l'économie et des finances. L'effort doit et va être poursuivi. En particulier, de nouvelles dispositions réglementaires sont prévues, qui résultent d'une concertation fructueuse avec les banques. Un projet de décret, qui a été approuvé par le comité consultatif de la législation et de la réglementation financière, prévoit une procédure renforcée de prévention de la multidétention, dont les modalités techniques sont détaillées aux pages 24 et 25 du rapport de l'OER. Ce projet de décret est actuellement soumis à l'examen du Conseil d'État.

La deuxième caractéristique sur laquelle j'appelle votre attention concernant le livret A est la forte concentration de la détention des encours. Seuls 8,5 %, en nombre, des livrets ont un solde créditeur unitaire égal ou supérieur au plafond –ce qui est possible par capitalisation des intérêts–, mais les avoirs correspondants représentent 43,2 % des encours. Les livrets d'un montant unitaire compris entre 7 500 et 15 300 euros représentent pour leur part 34,9% des encours globaux.

Ce phénomène est encore plus accentué pour le livret de développement durable : 61 % des encours correspondent à des livrets qui sont au plafond de 6000 euros ou au-dessus.

2. L'accessibilité bancaire

L'Observatoire porte également une attention particulière à l'accessibilité bancaire. Il s'agit d'un enjeu essentiel et je tiens à souligner les efforts qui ont été menés par tous les acteurs concernés, notamment par les associations et par les banques, mais également par le CCSF dont je salue le rôle particulièrement actif et précieux.

La procédure du droit au compte existant depuis 1985 fonctionne. Elle a été mise en œuvre, avec la contribution des succursales de la Banque de France, 36 700 fois en 2011. Je vous rappelle que cette procédure permet à toute personne susceptible de se voir privée d'accès aux services bancaires d'obtenir la désignation d'un établissement qui sera tenu de lui ouvrir un compte assorti de la fourniture d'un certain nombre de services bancaires « de base ».

Le rapport de l'Observatoire décrit en détail les nombreuses mesures qui ont été mises en œuvre pour améliorer de façon plus générale l'accessibilité. Je citerai un exemple, celui des améliorations apportées en 2011 aux GPA, c'est-à-dire aux gammes de paiement alternatifs –pour un prix modique, le client dispose d'une ensemble de moyens de paiement incluant une carte de paiement à autorisation systématique : les frais et commissions en cas de problème ont été réduits ou plafonnés, des alertes automatiques sur le solde du client sont désormais prévues.

Dans un domaine voisin, celui du microcrédit personnel ou professionnel accompagné par une association, la Banque de France a collecté pour la première fois en 2011 auprès de nombreuses associations, des données statistiques aussi complètes que possible. Cela permettra notamment de mieux connaître les caractéristiques de ces crédits si utiles socialement comme économiquement et d'en apprécier la performance. Le rapport de l'OER fournit des premières informations sur ce sujet, qui serviront de base à un colloque que la Banque tiendra dans quelques mois avec notamment des associations et des banques.

3. Les emplois de l'épargne réglementée

L'épargne réglementée, compte tenu du succès qu'elle connaît, constitue une source de financement importante.

Le nouveau dispositif de centralisation, qui a été mis en place au deuxième trimestre 2011, prévoit la centralisation auprès du fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations de 65 % des encours de livrets A et LDD collectés. Les taux de centralisation individuels, qui sont différents d'une banque à une autre pour des raisons historiques, convergeront vers le taux unique de 65 % d'ici 2022, mais au niveau de l'ensemble des banques, c'est bien 65 % des ressources de livret A et LDD qui sont d'ores et déjà centralisés.

A la fin de 2011, le fonds d'épargne disposait de ressources excédant largement les prêts au logement social et à la politique de la ville. Au 31 décembre 2011, le ratio était de 152,9 % très précisément, et la capitalisation des intérêts des livrets a porté ce rapport à 156 % début janvier 2012. Comme vous le savez, le législateur a prévu que ce ratio soit au moins de 125 %, un seuil d'alerte à 135% existant par ailleurs.

Si l'on considère maintenant l'évolution des chiffres en 2011, les encours nets de prêts du fonds d'épargne ont augmenté de 10 milliards en 2011 pour s'établir à 133 milliards en fin d'année. Parmi ces 10 milliards d'augmentation nette des encours de prêts, 8 -il s'agit toujours du solde des nouveaux crédits et des remboursements- ont été attribués au logement social et à la politique de la ville. Parallèlement, 13 milliards supplémentaires ont été centralisés en 2011 par le fonds d'épargne.

Les fonds décentralisés, donc la différence entre les 20,6 collectés et les 13 centralisés, qui sortent du bilan des banques, obéissent dans le cadre réglementaire actuel à des obligations d'emploi en faveur des PME. Comme les crédits bancaires aux PME ont été dynamiques en 2011(+ 3,9 % en glissement annuel), les ratios d'emploi de l'ensemble des établissements de crédit ont été, là aussi, largement respectés.

Pour conclure, je souhaite souligner trois points :

- Le livret A constitue de plus en plus un produit extrêmement attractif. C'est particulièrement vrai dans des circonstances actuelles, où nombre de nos citoyens cherchent à ne pas prendre de risque compte tenu de leur perception de l'environnement économique et financier,
- De ce fait, les ressources collectées sont considérables et elles ont largement permis jusqu'à présent de faire face aux emplois obligés tels qu'ils sont définis aujourd'hui. De ce fait également, toute disposition favorisant davantage le livret A peut entraîner des effets de transfert massifs entre différentes catégories d'épargne financière qui peuvent avoir des conséquences fortes sur le financement des entreprises, des ménages et de la dette publique.
- C'est pourquoi, s'il appartient aux autorités gouvernementales de prendre les décisions en la matière, j'ai cru utile de souligner la grande prudence, et pour être explicite, la grande progressivité qui me semble devoir inspirer la réflexion comme l'action en ce domaine.

Je vous remercie de votre attention et suis prêt à répondre à vos questions.